

Communiqué avril 2025

Pour diffusion immédiate

VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE ET DE MONOXYDE DE CARBONE

La grande tournée des visites de prévention résidentielle est commencée ! Le Programme d'Inspection et de Vérification des Avertisseurs de Fumée et de monoxyde de carbone est l'une des mesures de prévention effectuée par la R.i.p.i.V. afin d'offrir et de soutenir un milieu de vie sécuritaire pour les citoyens et la préservation de leurs biens.

Dans les semaines qui suivent et ce jusqu'en septembre, les pompiers feront du porte-à-porte afin de vérifier vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. Ils vérifieront entre-autre :

- Le nombre minimum requis d'avertisseur
- L'emplacement des avertisseurs
- Le remplacement des piles
- L'entretien et les essais
- Le remplacement des avertisseurs

Si vous êtes à la maison, une fiche sera remplie avec vous.

Si vous êtes absent, cette fiche et un dépliant expliquant la procédure à suivre afin de vous-même faire les vérifications vous sera laissée. Il est important de retourner la fiche au Service de Sécurité Incendie dans les 15 jours.

Les incendies domestiques sont surtout dangereux la nuit au moment où les occupants sont endormis. Les feux produisent de la fumée et des gaz mortels qui surprennent les occupants dans leur sommeil.

Pour avertir les occupants en cas d'incendie ou de la présence de monoxyde de carbone, il faut installer des avertisseurs.

Pour plus d'informations sur les avertisseurs de fumée ou de monoxyde de carbone et voir le dépliant ainsi que la fiche de vérification, visitez le site internet de la **Régie intermunicipale de protection contre les incendies de Valcourt** en cliquant sur le lien <https://ripiv.ca/fiche-de-verification-des-avertisseurs-de-fumee-et-de-monoxyde-de-carbone/>

Entre-temps, vérifiez vos avertisseurs et dormez, en toute sécurité !